



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro : CF-2015-26
Date d'entrée en vigueur : 14 septembre 2015
ATA : 28
Certificat de type : A-131

Sujet :

Carburant – Usure par frottement de la canalisation de vidange de l'alimentation en carburant pour vol en G négatif du groupe auxiliaire de bord

Applicabilité :

Les aéronefs de Bombardier Inc.:

Modèle CL-600-2A12 (variante 601) portant les numéros de série 3001 à 3066;
Modèle CL-600-2B16 (variantes 601-3A/3R) portant les numéros de série 5001 à 5194;
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) portant les numéros de série 5301 à 5665 et 5701 à 5970.

Conformité :

Dans les 24 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été signalé qu'il peut exister un état d'usure par frottement entre la canalisation de vidange de l'alimentation en carburant de vol en G négatif du groupe auxiliaire de bord et la structure et les composants qui l'entourent. Une fuite de la conduite de vidange de l'alimentation en carburant pour vol en G négatif est une défaillance latente. Toutefois, si une surface chaude ou une autre source d'allumage se trouve à proximité, il pourrait se produire un incendie non maîtrisé dans le compartiment d'équipement arrière.

La présente CN rend obligatoire une inspection visuelle détaillée et, au besoin, une rectification pour assurer un espacement nécessaire entre la canalisation de vidange de l'alimentation en carburant pour vol en G négatif du groupe auxiliaire de bord et la structure et les composants qui l'entourent.

Mesures correctives :

Effectuer une inspection visuelle pour détecter une possible usure par frottement de la canalisation de vidange de l'alimentation en carburant pour vol en G négatif du groupe auxiliaire de bord et, au besoin, effectuer une correction conformément aux bulletins de service (BS) applicables de Bombardier, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada :

Aéronefs	BS	Date
Modèle CL-600-2A12 (variante 601) portant les numéros de série 3001 à 3066 Les avions de modèle CL-600-2B16 (variantes 601-3A/3R) portant les numéros de série 5001 à 5194	601-0640	19 mai 2015
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) portant les numéros de série 5301 à 5665	604-28-021	19 mai 2015
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) portant les numéros de série 5701 à 5970	605-28-009	19 mai 2015

Autorisation :

Pour la ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Émis le 31 août 2015

Contact :

Helen Tsai, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.